

LICENCE - Droit canonique

Droit canonique (L3)

Pré-requis obligatoires

Peuvent être admis à s'inscrire en 3ème année de Licence de droit canonique les étudiants ayant déjà capitalisé les crédits européens correspondant à quatre semestres ou deux années d'études universitaires (120 ECTS).

Les étudiants ayant capitalisé 120 ECTS dans les disciplines juridiques et dans les sciences humaines ou sociales (littéraires, historiques...) ou pouvant se prévaloir d'un niveau équivalent peuvent être admis à s'inscrire en Licence de droit canonique après examen de leur dossier par la Commission pédagogique.

La Commission pédagogique de droit canonique peut admettre sur qualification professionnelle les étudiants qui se présentent avec succès aux épreuves de l'examen d'accès direct à la Licence en droit canonique.

Langue du parcours	Français
ECTS	180 ECTS
Volume horaire	
TP : 0h	TD : 192h
Cl : 0h	CM : 240h
Formation initiale	Oui
Formation continue	Non
Apprentissage	Non
Contrat de professionnalisation	Non

Objectifs du parcours

La Licence de droit canonique introduit à l'histoire des sources du droit canonique, oriental et occidental, et au droit canonique actuel dans une perspective comparée (Codes latin de 1983 et oriental de 1990, textes du Magistère...). La formation vise l'acquisition par l'étudiant des connaissances scientifiques portant sur les principales sources qui ont contribué à la formation du corpus canonique et sur les divers champs du droit canonique actuel : communautés ecclésiales, statut des personnes, droit de la vie consacrée, droit sacramentaire, droit matrimonial, droit pénal, procédures et jurisprudence canoniques... Elle comporte également des modules de méthodologie du travail universitaire et de langues (latin canonique obligatoire), dont la connaissance est capitale pour accéder aux textes de référence et aux études canoniques spécialisées.

Compétences à acquérir

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes : maniement de la langue latine pour accéder aux sources du droit canonique ; accomplissement de recherches bibliographiques pertinentes, y compris en langues étrangères, de manière autonome ; application des règles de la méthodologie du travail universitaire et leur mise en œuvre dans la rédaction de travaux écrits, la construction d'un plan structuré, la citation correcte des auteurs consultés, l'établissement de notes de pages pertinentes, la production d'une bibliographie raisonnée ; exploration, repérage et analyse des principales sources canoniques et leur remplacement dans leur contexte historique ; soumission des normes canoniques en vigueur à l'analyse et à la critique scientifiques, leur mise en relation avec les faits, et détermination des solutions les plus appropriées à leur sujet ; mise en application des dispositions du droit canonique, en particulier dans le cadre des procédures canoniques.

Poursuite d'études

L'obtention de la Licence de droit canonique permet la poursuite des études en Master de droit canonique. De plus, le caractère pluridisciplinaire de la formation permet à l'étudiant de la faire valoir pour l'admission dans d'autres formations relevant des sciences humaines et sociales, ou dans le cadre de la préparation à divers concours de l'enseignement ou de la fonction publique.

Codes ROME

- K2401 - Recherche en sciences de l'homme et de la société
- K1601 - Gestion de l'information et de la documentation
- K1902 - Collaboration juridique
- K1903 - Défense et conseil juridique
- E1106 - Journalisme et information média

Contact

Alphonse Bonaventure Ky-Zerbo : kyzerbo@unistra.fr

Licence 3 - Droit canonique

Semestre 5 - Droit canonique

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 1 - Langues vivantes étrangères - S5	3 ECTS			24 h			
LVE (au choix), latin canonique obligatoire - S5							
UE 2 - Méthodologie de recherche universitaire - S5	3 ECTS			12 h			
Méthodologie de recherche universitaire - S5							
UE 3 - Histoire des sources du droit canonique - S5	3 ECTS	24 h		12 h			
Histoire des sources du droit canonique oriental - S5							
Histoire des sources du droit canonique occidental - S5							
UE 4 - Normes générales - S5	6 ECTS	24 h		12 h			
Normes générales (1) - S5							
Normes générales (2) - S5							
UE 5 - Droit sacramentaire (1) - S5	6 ECTS	24 h		12 h			
Les sacrements de l'initiation - S5							
La pénitence et l'onction des malades - S5							
UE 6 - Procédures et sanctions - S5	6 ECTS	24 h		12 h			
Procédures - S5							
Sanctions - S5							
UE 7 - UE d'ouverture - S5	3 ECTS	24 h					
Droit local des cultes en Alsace-Moselle - S5							

Semestre 6 - Droit canonique

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 1 - Langues vivantes étrangères - S6	3 ECTS			24 h			
LVE (au choix), latin canonique obligatoire - S6							
UE 2 - Méthodologie de recherche universitaire - S6	3 ECTS			12 h			
Méthodologie de recherche universitaire - S6							
UE 3 - Communautés ecclésiales - S6	6 ECTS	24 h		12 h			
L'autorité suprême - S6							
Les Eglises particulières - S6							
Les associations dans l'Eglise - S6							
UE 4 - Statut des personnes dans l'Eglise - S6	6 ECTS	24 h		12 h			
Les ministres sacrés - S6							
La vie consacrée - S6							
Les fidèles laïcs - S6							
UE 5 - Droit sacramentaire (2) - S6	3 ECTS	24 h		12 h			
Le sacrement de l'ordre - S6							
Le mariage - S6							
UE 6 - Préparation aux professions canoniques - S6	6 ECTS	24 h		12 h			
Procédures matrimoniales - S6							
Jurisprudence matrimoniale - S6							
Stage en communauté - S6							
UE 7 - UE d'ouverture - S6	3 ECTS	24 h					
A choisir au sein de l'offre de formation de la Faculté de théologie catholique - S6							